

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

mar. 03/09/2019 18:19

à :enqueteplu <enquetepublique@ville-de-salles.com>;

Cc: Eric cieutat work was known and a contract of the contract

1 pièce jointe

terrain salles .pdf;

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

par ce mail, et par la lettre que nous ne manquerons pas de vous faire parvenir, nous faisons suite à l'entrevue que vous avez pu avoir hier avec Mme Marie-Claude Verdery.

Mon frère et moi-même sommes en effet propriétaires de la parcelle attenante de celle de Mme Verdery dont je vous fais suivre l'extrait cadastral. L'adresse est au Cohé, le Caplanne, commune de Salles, section BM, numéro 179 du plan cadastral.

Comme observation, nous voulions vous faire part de notre étonnement à ce que notre terrain, qui pourtant se trouve être situé en bord de route, à proximité de terrains déjà construits, soit déclaré non constructible. Il est pourtant de coutume de construire en bord de route à la campagne.

Comme proposition, nous souhaiterions voir notre terrain être déclaré constructible afin de pouvoir le mettre à la vente en même temps que celui de Mme Marie-Claude Verdery.

Dans l'attente que vous puissiez donner suite à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Eric et Jean-Marc Cieutat

Direction générale des finances publiques Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 21/04/2016 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par l'office SCP Dominique POIRAUD, Frédéric JEAN, Denys FOUCAUD et Philippe JEAN

SF1601502710

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 033					Commune: 498 SALLES					
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
ВМ	0179				0ha06a44ca					
				AU COHE						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30 Page 1 sur 1

> MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS